

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION ET
INSCRITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DECISION DU MAIRE N° : 2026_DM_015

OBJET : Signature d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition gratuite de trois vélos à assistance électrique communaux auprès de la Gendarmerie Nationale

Nous, Maire d'AUREC SUR LOIRE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} juin 2026 portant délégation de pouvoir au Maire, et notamment son alinéa n° 5,
Vu la décision n° 2020_DM_009 du 20 février 2020 portant sur la signature d'une convention de prêt à passer avec la gendarmerie pour la mise à disposition gratuite de deux vélos électriques de la commune,

DECIDONS :

Article 1 :

Il est passé avec la Gendarmerie Nationale, pour les brigades territorialement compétentes (Aurec sur Loire, Bas-Monistrol sur Loire et Saint Didier en Velay) un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition gratuite pour trois vélos à assistance électrique communaux comme repris en annexe.

Cet avenant est conclu pour une durée d'un an à compter de sa signature et renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Les vélos peuvent être restitués à la commune à tout moment sur simple demande écrite.

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, au recueil des actes administratifs, affichée en Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 07 juillet 2026

Le Maire,

Laurent ROUSSET

